RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES EN REGION

OÙ EN SOMMES-NOUS?
QUELLE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ?

▸ Webinaire du 8 septembre 2020

MOBIGO Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

LES « ZONES BLANCHES DE MOBILITÉ »

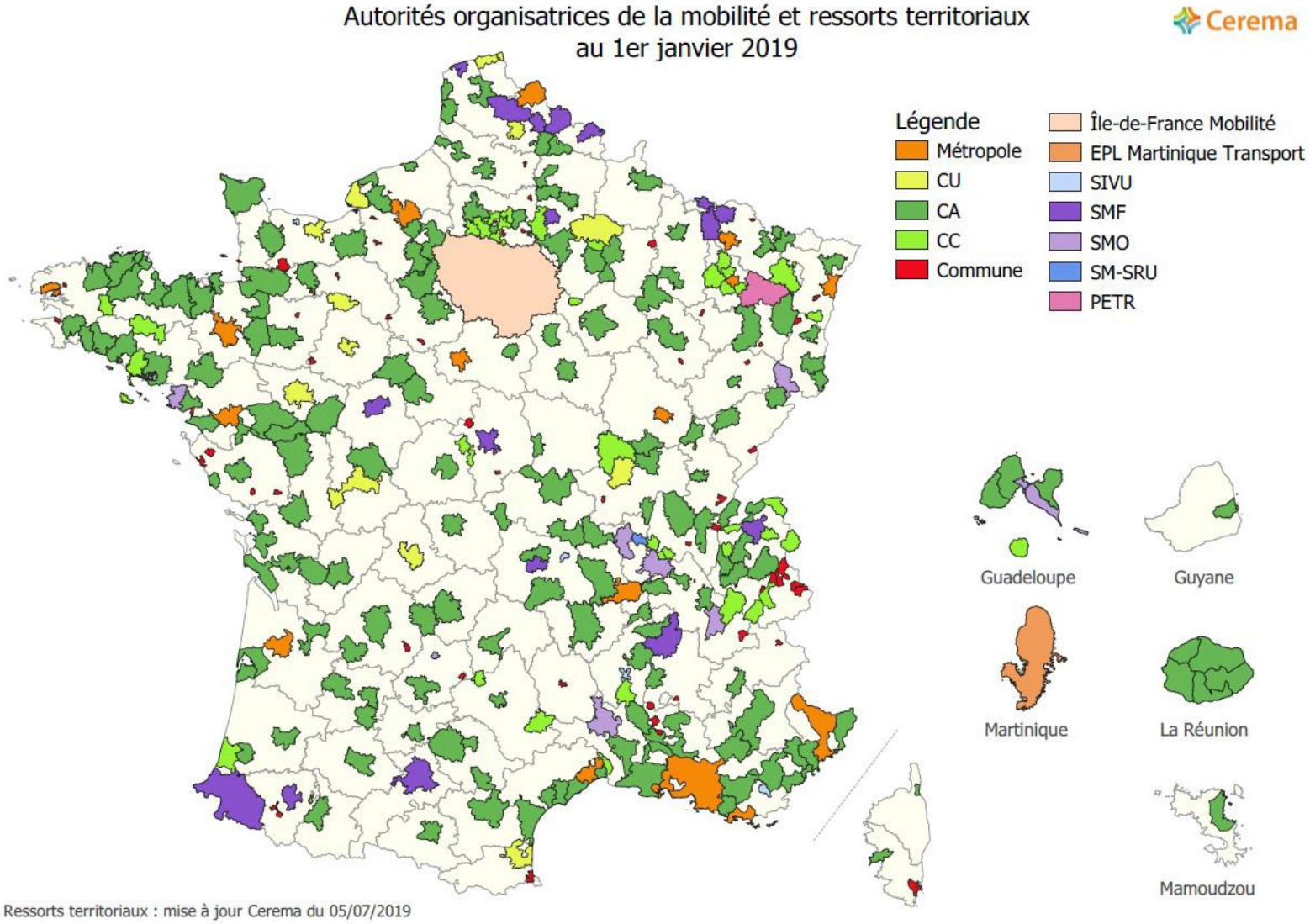

Les « zones blanches de mobilité », dépourvues d'autorité locale en charge d'organiser la mobilité

> Environ 75 % du territoire

> 25 % de la population

LA RÉGION, CHEF DE FILE DES MOBILITÉS

- La LOM consacre **la Région comme chef de file**, à la fois architecte et chef d'orchestre des mobilités sur le territoire régional.

- La LOM redéfinit **les rôles des acteurs** de la mobilité **à l'échelle de chaque territoire**.

LA RÉGION DANS SON RÔLE D'ARCHITECTE

- **Définition des bassins de mobilité**
- **Mise en œuvre des contrats opérationnels de mobilité**

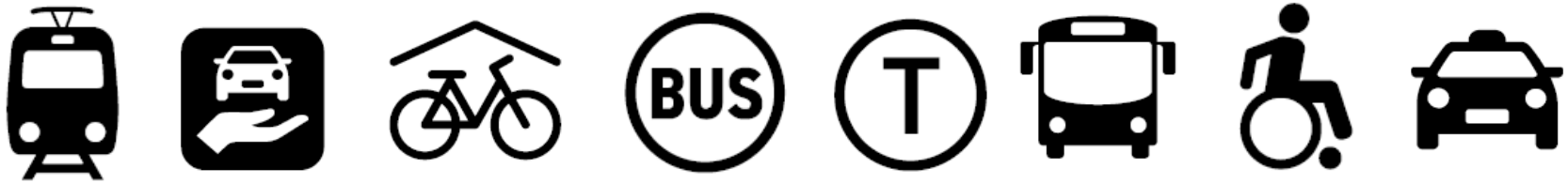

DÉFINITION DES BASSINS DE MOBILITÉ

- Une démarche de co-construction

- 7 réunions ont été organisées en janvier afin de définir **les bassins de mobilité de Bourgogne-Franche-Comté**

- Ces réunions ont permis d'aboutir à la préfiguration de **21 bassins de mobilité** dont la cartographie a été votée en Assemblée Plénière régionale, le 25 juin 2020

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PRÉFIGURATION DES 21 BASSINS DE MOBILITÉ

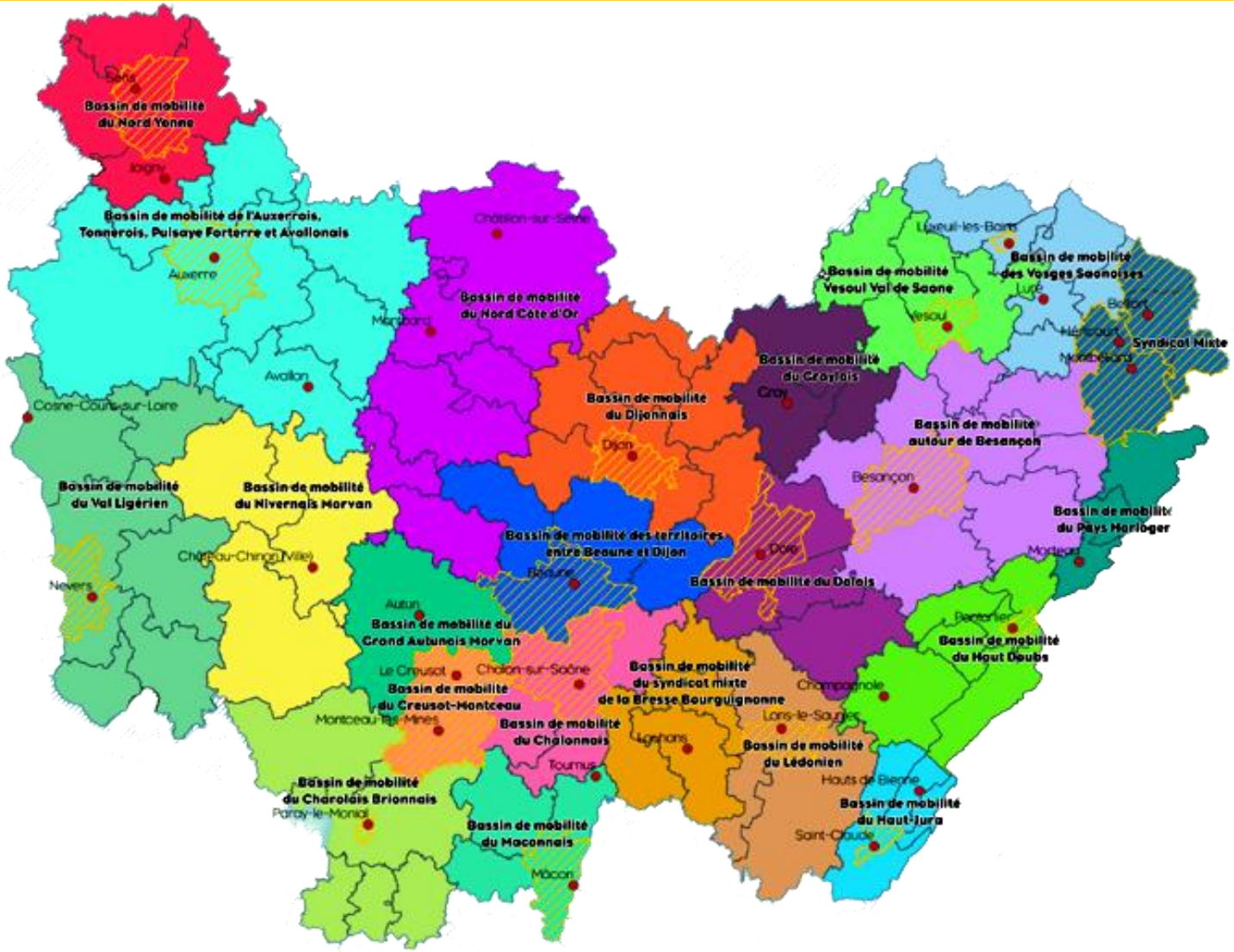

MobiGO Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

21 BASSINS DE MOBILITÉ

1. Bassin de mobilité autour de Besançon
2. Bassin de mobilité de l'Auxerrois, Tonnerrois, Puisaye Forterre , Avallonnais et Chablisien
3. Bassin de mobilité des territoires entre Beaune et Dijon
4. Bassin de mobilité des Vosges saônoises
5. Bassin de mobilité du Chalonnais
6. Bassin de mobilité du Charolais Brionnais
7. Bassin de mobilité du Dijonnais
8. Bassin de mobilité du Dolois
9. Bassin de mobilité du Grand Autunois-Morvan
10. Bassin de mobilité du Graylois
11. Bassin de mobilité du Haut-Doubs
12. Bassin de mobilité du Haut-Jura
13. Bassin de mobilité du Lédonien
14. Bassin de mobilité du Mâconnais
15. Bassin de mobilité du Nivernais Morvan
16. Bassin de mobilité du Nord Côte-d'Or
17. Bassin de mobilité du Nord Yonne
18. Bassin de mobilité du Pays horloger
19. Bassin de mobilité du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne
20. Bassin de mobilité du Val Ligérien
21. Bassin de mobilité Vesoul-Val de Saône

MobiGO Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

LES AOM EN BFC – 2020

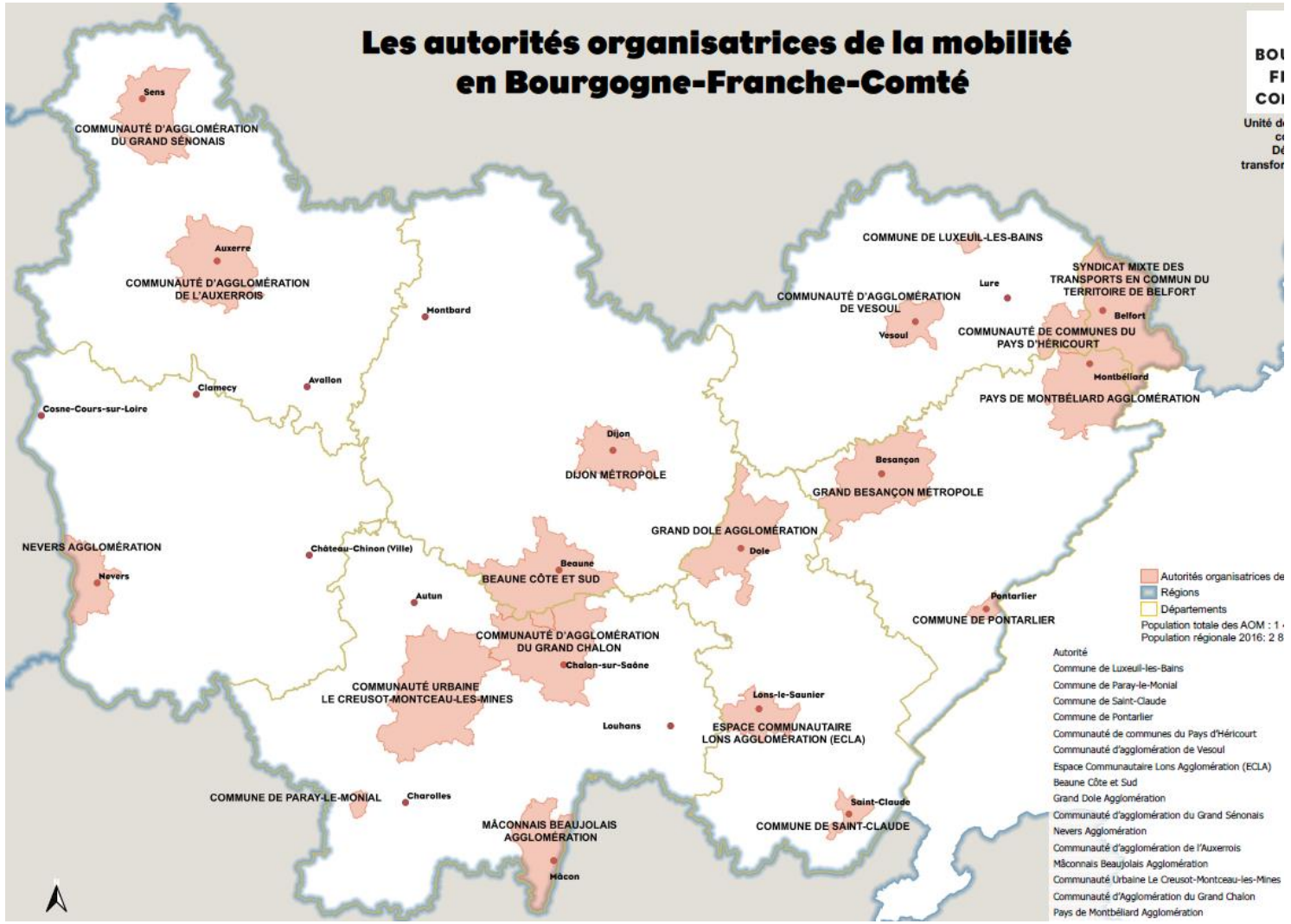

MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ

Des contrats opérationnels de mobilité, seront élaborés , signés et mis en œuvre par la Région et les intercommunalités dans chaque bassin de mobilité.

La concertation aura lieu au sein d'une nouvelle instance : le **« comité des partenaires »**

Ce comité regroupera la Région, les AOM, les EPCI, des représentants des entreprises du territoire, des représentants d'usagers, les élus, gestionnaires d'infrastructures, etc.

Calendrier : à partir d'octobre 2020, le travail visant à la mise en œuvre des contrats sera amorcé par la Région dans chaque bassin de mobilité.

POURQUOI PRENDRE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

- **La LOM : une loi <u>souple & permissive</u> qui encourage les partenariats et la subsidiarité**

- **Pour une communauté de communes, prendre la compétence mobilité, c'est :**

  - Élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire en lien avec la Région
  - Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité
  - Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir
  - Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

QUE SE PASSE-T-IL SI UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SE DÉCLARE AOM ?

- Elle doit exercer **les solutions de mobilité** répondant aux besoins intracommunautaires.

- Toutefois elle peut **déléguer la compétence transports scolaires intracommunautaires** à la Région.

- Pour **toucher le versement mobilité**, elle doit mettre en place des lignes régulières à l'intérieur du périmètre de l'EPCI.

MobiGO Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

QUE SE PASSE-T-IL SI UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NE PREND PAS LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

- **La Région devient AOM locale en lieu et place de la communauté de communes à compter du 1er juillet 2021.**

- L'EPCI reste partie prenante du contrat opérationnel de mobilité et peut continuer à agir via ses compétences « voirie », « aménagement » et « action sociale ».

- **La Région peut déléguer au nom de la subsidiarité, l'organisation de toute solution ou service de mobilité à l'EPCI ou à une commune de l'EPCI.**

À NOTER :

- La commune qui organisait préalablement un service peut le poursuivre mais ne peut pas en créer un autre.

MobiGO Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

CALENDRIER DE TRAVAIL

- **Juillet-Août 2020**
- Lancement de l'actualisation de l'étude des flux de déplacement (rendu en octobre 2020)

- **Octobre 2020**
- Organisation d'une 1ère réunion par bassin de mobilité
- Envoi d'un questionnaire à destination des EPCI
- Établissement par la Région de propositions d'actions

- **Novembre 2020**
- Début de l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité par bassin
- Organisation de réunions avec les départements sur les schémas de mobilité solidaire à mettre en place

- **Décembre 2020**
- AP du **9 décembre** : Présentation de l'état d'avancement des démarches LOM.

CALENDRIER DE TRAVAIL

Janvier 2021

- Poursuite des travaux relatifs aux schémas de mobilité solidaire avec les départements
- Organisation d'une nouvelle réunion par bassin de mobilité pour présenter l'architecture des contrats opérationnels et définir les plans d'actions

Avril/ Mai/ Juin 2021

- Vote par la Région des contrats opérationnels de mobilité
- Analyse des demandes de transfert des services réguliers organisés par la Région par les CC constituées en AOM qui en feront la demande + établissement des conventions ad hoc
- Cartographies des nouvelles AOM de BFC + du périmètre où la Région est AOMR.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

QU'APPORTE LA RÉGION ?

De l'accompagnement

Un système d'information multimodale viaMobigo.fr :

- ✓ Une plateforme d'information multimodale
- ✓ Une plateforme de mise en relation gratuite pour le covoiturage
- ✓ Une application mobile « Mobigo covoiturage » (subventionnements de trajets par la Région au sein dans un premier temps de 6 lignes définies)

Une centrale d'appel téléphonique

- ✓ Information des usagers
- ✓ Réservations de trajets

Des financements d'actions

Mobigo Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Mobigo
Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !